

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CE33

présenté par

M. Lenormand, Mme Bassire, M. Naegelen et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Outre-mer »

Avant le 1^{er} avril 2024, le Gouvernement remet un rapport sur l'intérêt socio-économique et environnemental, ainsi que les modalités à intervenir, à adapter et à appliquer les dispositifs d'incitations hexagonaux en faveur de la rénovation, notamment thermique, des logements sur les territoires d'outre-mer à statut particulier.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement est d'adapter et d'appliquer les dispositifs d'incitations hexagonaux en faveur de la rénovation des logement aux territoires d'outre-mer à statut particulier, tel Saint-Pierre et Miquelon, notamment les aides de l'ANAH pour l'isolation des logements, dans un souci de développement durable.

Cela aurait notamment un « effet domino » en termes de soutien aux filières locales du BTP, et in fine sur l'activité économique et l'emploi dans ces territoires ultramarins.